AR Prefecture
006-210600250-20261019-2026_086_1-DE
Reçu le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026

LE BROC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19/10/2026

N° 2026-086

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	14
Pouvoirs	0
Suffrages exprimés	14

Vote pour	14
Vote contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf octobre à dix-huit heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur Philippe HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : **le 14/10/2026**

PRÉSENTS : **Mmes et MM. AIME-LEWIS – BERENGER – BERNARD BIZET – BUCARO – DALIBARD – GARDENQ – HEURA – PIROUD – RICHARD – SALINE – SION – SNITSELAAR – YACOUB**

ABSENT : **M. AUDIBERT**

Secrétaire de séance : **M. BUCARO**

FINANCES
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
COLLEGE PAUL LANGEVIN - Voyage au cœur de la civilisation gallo-romaine

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux interventions des communes et à l'attribution de subventions ;

Vu la demande de soutien financier présentée *par les professeurs de lettres modernes du collège Paul LANGEVIN à Carros* dans le cadre du projet pédagogique intitulé *« Sur les traces de la Provence romaine : voyage pédagogique au cœur de la civilisation gallo-romaine »*

Considérant que ce voyage, organisé du 16 au 19 février 2027, permettra aux élèves de découvrir le patrimoine historique, culturel et archéologique de la Provence romaine, notamment à travers la visite de sites antiques ;

Considérant que ce projet concerne 48 élèves dont 11 élèves brocois

Considérant que la réalisation de ce projet est conditionnée au maintien d'un coût de participation n'excédant pas 300 euros par élève ;

Considérant qu'à ce jour, le financement du projet présente un déficit de 1 500 euros, dont la prise en charge est nécessaire pour permettre sa réalisation sans augmenter la participation financière des familles ;

Considérant qu'une demande de soutien financier a été faite auprès de la commune de Carros également

Considérant l'intérêt éducatif et culturel de cette initiative, qui contribue à enrichir les apprentissages des élèves, à développer leur curiosité et à favoriser l'accès à la culture ;

AR Prefecture
006-210600250-20261019-2026_086_1-DE
Reçu le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026

Le conseil municipal, l'exposé de M. maire entendu

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'un montant de **500 € (cinq cents euros)** au collège Paul LANGEVIN afin de contribuer au financement du projet pédagogique précité.

INDIQUE que les crédit sont inscrits au BUDGET 2026

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,

Le Maire,
Philippe HEURA



SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355